

Caractérisation des indicateurs de performance de la cogestion de la faune dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari au nord-ouest du Bénin

V. I. Tchabi⁵, U. C. A. Sounou⁵ et G. A. Mensah⁶

Résumé

La Réserve de Biosphère de la Pendjari a fait l'objet depuis 2000 d'une gestion participative des ressources fauniques entre la Direction du Parc National de la Pendjari et l'Association Villageoise de Gestion des Réserve de Faune (AVIGREF). Elle relève d'un cadre contractuel dont la vision fondatrice vise le développement durable des populations riveraines et de la faune. Pour cela, diverses actions ont été menées pour évaluer les réelles capacités des AVIGREF à assurer la protection de la réserve et identifier les indicateurs de performance de cette cogestion. La présente recherche, basée sur la Méthode de Cogestion Adaptative, met l'accent sur les acquis et faiblesses de ce partenariat. Elle indique que la gestion des ressources naturelles dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari est confrontée à plusieurs problèmes d'ordre sociologique (conflits d'intérêt, intrigues et insatisfactions, refus de l'AVIGREF à être auditée par la Direction du Parc National de la Pendjari pourvoyeuse des ressources financières) et structurel (faible effectif des éco-gardes, faible capacité de planification de ses structures faïtières et prévarication). Il en ressort que la surveillance efficiente de la Réserve de Biosphère de la Pendjari, principal enjeu de ce partenariat, est loin de combler les attentes des deux parties. Des mesures sont proposées pour lever les insuffisances identifiées, à savoir le respect des normes de surveillance tant en ressources humaines qu'en logistique, la réappropriation des textes régissant l'AVIGREF, l'actualisation de la partition jouée par la Direction du Parc National de la Pendjari, la formation des responsables des structures faïtières en planification et en management.

Mots-Clés : Faune, Réserve de Biosphère, Braconnage, Cogestion, Pendjari, Bénin.

Characterization of performance indicators of the co-management of fauna in the Pendjari Biosphere Reserve in Northwestern Benin

Abstract

The Pendjari Biosphere Reserve is subject since 2000 to a participative management of the fauna resources between the Pendjari National Park Direction and the Resident Association for the Management of Fauna Reserves (AVIGREF). It is a matter for a contractual scope, the basic vision of which aims at the sustainable development of the resident populations and fauna. For this, many actions have been carried out to evaluate the resident association's real capacities to guarantee the protection of the reserve and to identify the performance indicators of this co-management. The present research, based on adaptative method puts the stress on the assets and weakness of this partnership. It indicates that the management of the natural resources in the Pendjari Biosphere Reserve is confronted to several sociological problems (conflicts of interest, schemes dissatisfactions, refusal of the AVIGRAF to be audited by the Pendjari National Park Direction funds supplier) and structural problems (weak number of eco-guards, weak capacity of planning of its central structures and corrupt practices). As a result, the efficient surveillance of the Pendjari Biosphere Reserve, which is the main stake of the two parties. Measures are proposed to remove the identified inadequacies, namely the respect of the surveillance norms in human resources as well as in logistics, the reappropriation of the texts governing the AVIGREF, the updating of the partition played by the Pendjari National Park Direction, the training of the persons in charge of planning and management of the central structures.

Key words: Fauna, Biosphere Reserve, Poaching, Co-management, Pendjari, Benin.

⁵ Dr Ir. Vincent Isidore TCHABI, Laboratoire de Recherche en Biologie Appliquée, Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC), Université d'Abomey-Calavi (UAC), Tél. : (229) 97 01 90 41, E-mail : visidor55@yahoo.fr, République du Bénin.

Ir. Ulrich Codjo Armel SOUNOU, Département de Génie de l'Environnement, EPAC/UAC, Tél. : (+229) 97 12 60 75, E-mail : ingsounou@gmail.com, République du Bénin.

⁶ Prof. Dr Ir. Guy Apollinaire MENSAH, Centre de Recherches Agricoles d'Agonkanmey, Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, Tél. : (+229) 95 22 95 50/97 49 01 88, E-mail : mensahga@gmail.com, ga_mensah@yahoo.com, République du Bénin

INTRODUCTION

Les régions zoogéographiques éthiopienne et néo-tropicale sont les continents de la nature sauvage et des forêts, poumons verts de l'humanité (Adams et Macshane, 1996). Fort de son énorme potentiel écotouristique, de sa ceinture verte, de sa biodiversité, les Etats de ces deux régions dont fait partie le Bénin, y ont conservé le monopole de la gestion des ressources fauniques (Lamarque et Mensah, 2007). C'est ce qui explique la création manu militari d'aires protégées depuis l'époque coloniale. L'une des conséquences de cette décision unilatérale, sans le consentement des indigènes dont la tradition cynégétique est la principale raison de vivre, est leur expulsion de leurs terres ancestrales (Tchabi, 1996 ; Sournia, 1998; M'bete, 2002).

Le protectionnisme étatique qui prévaut après la mise en défens des réserves de faune a pour effet, après les indépendances, l'isolement des populations riveraines, désormais recluses dans des terroirs confinés et incultes. Il en résulte ce qui suit (Tchabi, 2004) :

- une rupture brutale des intenses et intimes rapports que les communautés locales ont avec leurs terroirs, d'où absence totale d'une internalisation des savoir-faire et valeurs endogènes de conservation ;
- une faible intégration des rapports conservation / développement local ;
- une occupation illégale progressive de ces aires du fait surtout de la conjonction de deux phénomènes à savoir la forte croissance démographique et la dégradation des terroirs des zones rurales périphériques ;
- une recrudescence du braconnage, qui s'explique par l'insuffisance des moyens de surveillance et surtout par la pauvreté persistante des populations locales.

Le braconnage, sujet central qui suscite les nouvelles approches de gestion des aires protégées, apparaît ainsi comme une réaction des populations locales face à la dégradation de leurs conditions de vie et d'autant plus que les groupes socio-culturels concernés ont une tradition cynégétique très ancienne (Chardonnet, 1989). C'est dire que "la conservation pour le principe de la conservation ne fonctionne pas là où elle affecte de manière défavorable les moyens de vie de nombreuses personnes, et toute tentative de restauration de la faune qui ignore ces faits socio-économiques est vouée à l'échec" (FAO/UNEP, 1989). De plus, une étude sociologique menée en Tanzanie démontre que l'opposition locale à la mise en défens stricte des Parcs Nationaux est universelle. (FAO/UNEP, 1999). Avec la prise de conscience par l'administration chargée des aires protégées des limites des mesures conservatoires et législatives jusque - là adoptées, une nouvelle approche, dite participative, est retenue et expérimentée au Bénin à partir de 1990. Par ailleurs, face à l'appréhension des professionnels des aires protégées, selon laquelle un nombre croissant d'aires protégées dans le monde ne peut pas obtenir les résultats escomptés (Nguingui, 1997, 1999 ; Gami, 2000 ; Tiomoko, 2000 ; Tiomoko, 2007 ; Tiomoko et Sinsin, 2012). Par conséquent, la nécessité d'y voir de plus près par l'analyse *in situ* des impacts réels de cette approche participative s'y impose afin de pouvoir répondre aux préoccupations suivantes :

- quel est l'impact de la cogestion entre la Direction du Parc National de la Pendjari (DPNP) et l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) sur le potentiel des aires protégées et le développement des communautés locales?
- quelles sont les compétences actuelles des structures faitières de l'AVIGREF en termes d'effectif et de niveau d'instruction pour assurer convenablement cette collaboration et garantir l'assimilation et l'action collectives?
- quelle est la perception réelle des membres de l'AVIGREF de la gestion participative ?
- quels sont les problèmes actuels de gestion et les mesures susceptibles de les résoudre ?

CADRE DE L'ETUDE

La Réserve de Biosphère de la Pendjari est située à l'extrême Nord-Ouest de la République du Bénin, entre 10°30 et 11°30 latitude Nord et entre 0°50 et 2°00 longitude Est (figure 1). Elle comporte le Parc National de la Pendjari proprement dit, intégralement protégé, d'une superficie de 266.040 ha, la Zone Cynégétique de la Pendjari (180.000 ha) et le Secteur de Chasse de l'Atacora (25.100 ha) qui se situent respectivement au sud et à l'est du parc national et où sont autorisées les activités de chasse. Elle fait partie de l'écosystème WAP (W-Arli-Pendjari), un des plus grands ensembles d'Aires Protégées de l'Afrique de l'Ouest et qui regroupe outre la Réserve de Biosphère de la Pendjari, la

Réserve de Biosphère Transfrontalière du W du fleuve Niger, partagée par le Bénin, le Niger et le Burkina Faso, et les aires protégées du Burkina Faso (Réserves Totales Arli et Singou).

Le climat de la Réserve de Biosphère de la Pendjari est du type soudanien, caractérisé par une saison pluvieuse, de juin à octobre, influencée par l'alizé maritime et une longue saison sèche. Le relief se présente sous forme d'une vaste pénéplaine d'altitude variant entre 150 et 200 m bordée au sud - est par la chaîne de l'Atacora et au centre par des élévations disposées en lambeaux discontinus (Delvingt *et al.*, 1989). Les principaux sols sont du type ferrugineux tropical. La végétation dominante est la savane arbustive. La grande faune de la Réserve de Biosphère de la Pendjari est abondante et diversifiée, ce qui fait d'elle une destination éco-touristique viable. En effet elle constitue, de part sa diversité faunique, l'une des réserves les plus importantes de l'Afrique de l'Ouest (Loevinsohn et Green, 1981 ; Delvingt, 1987 ; ENGREF, 1990).

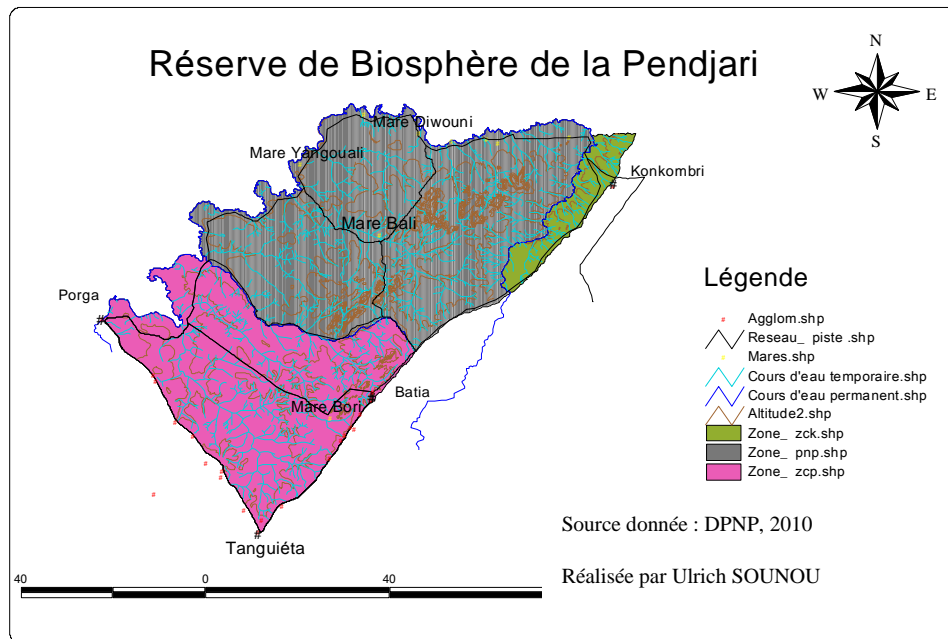


Figure 1. Carte de Réserve de Biosphère de la Pendjari

MATERIEL ET METHODES

Il est généralement constaté que là où les expériences de cogestion des aires protégées par les populations ont réussi, ces dernières ont résolu leurs problèmes en utilisant la Méthode de Cogestion Adaptative, en abrégé ACM dans la version anglo-saxon (CIFOR, 2003), et qui comportait trois grandes phases : la collaboration, l'assimilation collective et l'action collective. La Méthode de Cogestion Adaptative a fortement mis l'accent sur les domaines d'incertitude (assimilation et action collectives), la résolution de conflits et enfin la planification d'un avenir commun. Pour cela, il est mis un accent sur les points suivants :

Enquêtes : Elles ont été faites par échantillonnage dans les villages regroupés en AVIGREF. L'étude a été conduite sur la base de fiches, avec pour objectifs de ressortir les points suivants : identification de la personne ; activités concrètes des AVIGREF : lutte anti-braconnage, sensibilisation, formation, suivi des activités écotouristiques, etc. ; perception des populations des villages dotés d'AVIGREF sur la gestion participative, et importance de leur participation à la gestion durable de la nature ; qualité des relations partenariales DPNP/AVIGREF, pour détecter les points et raisons d'incompréhension ; état actuel de la faune et de leurs habitats à partir des constats de délits ; identification des causes de la faible implication des populations, des problèmes de gestion et de planification des ressources humaines: information sur les thèmes de sensibilisation, sur les modalités de coordination des activités, sur le plan annuel de travail, sur les audits, les activités génératrices de revenus utilisés pour limiter la pression des communautés sur la faune.

Entretiens : La démarche a consisté en des rencontres avec des personnes ressources: garde-faune, politiques, aménagistes, qui permettent d'affirmer ou d'infirmer les avis des AVIGREF.

Indicateurs de performance : Les indicateurs de performance déjà identifiés lors d'études antérieures ont été les suivants (Tchabi, 2004) : mode de création et d'organisation de l'AVIGREF ; caractéristiques de la population constituant l'AVIGREF ; type d'intervention de la DPNP et ses relations avec l'AVIGREF ; capacités de l'AVIGREF en terme de lutte anti-braconnage et de contrôle des autres activités déprédatrices ; capacité managériale des structures faitières de l'AVIGREF ; état actuel de la faune.

Traitement des données : Les données collectées ont été saisies sous Excel, dont le tableur fourni des tableaux et graphes faciles à interpréter. Le logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences), parce que doté des principaux tests statistiques, a été utilisé pour le traitement et l'analyse des données.

RESULTATS ET DISCUSSION

Création et organisation des AVIGREF

L'AVIGREF est dotée d'un statut et de règlement intérieur, et est enregistrée. L'AVIGREF a exercé ses activités autour et à l'intérieur de la zone cynégétique de la Pendjari, en étroite collaboration avec la DPNP. Les objectifs fixés par l'AVIGREF ont été les suivants :

- sensibiliser les populations riveraines sur la nécessité de préserver la faune et son habitat et informer les riverains sur la réglementation de la protection de la nature et de l'exercice de la chasse au Bénin ;
- aider les services compétents de l'Etat à assurer la surveillance de la zone ;
- veiller au respect de la réglementation en matière de chasse et de protection de la nature , promouvoir une gestion durable de la faune qui soit profitable aux communautés locales ;
- participer à la gestion durable des terroirs de la zone d'occupation contrôlée et de la zone tampon.

Le dépouillement des fiches d'enquête a montré que tout résident de l'un des villages riverains avait le devoir d'adhérer à une AVIGREF, adhésion libre et volontaire et qui s'est faite au niveau du village après acquittement d'un droit d'adhésion. De même, les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, les droits d'adhésion, les cotisations des membres et surtout les ristournes octroyées par la DPNP. Ensuite, un budget a été proposé, approuvé par un Conseil d'Administration (CA) et adopté en Assemblée Générale (AG). Les fonds de l'association ont été répartis par le Bureau Exécutif (BE) suivant la clé de répartition adoptée en Assemblée Générale.

Les ristournes annuelles de la Direction du Parc National de la Pendjari (DPNP) à partir de 2000 représentaient 30 % des recettes générées par l'éco-tourisme et les activités cynégétiques auxquelles avaient droit l'AVIGREF. Une augmentation croissante des ristournes annuelles encaissées par l'AVIGREF est notée de 2000 à 2008 (tableau 1). Pourtant, à partir de 2009, les recettes ont chuté (Sounou, 2011). En dix ans, l'AVIGREF a bénéficié d'une ristourne de 297.495.000 F CFA (tableau 1).

Tableau 1. Montant des ristournes octroyées aux AVIGREF et à la population par la Direction du Parc National de la Pendjari de 2000 à 2010

Année	Ristourne (10 ³ F CFA)	Année	Ristourne (10 ³ F CFA)
2000	21.618	2006	30.051
2001	23.387	2007	42.416
2002	27.367	2008	45.887
2003	23.659	2009	27.367
2004	30.276	2010	23.659
2005	52.830	Total	297.495

Source : CENAGREF (2011)

Par ailleurs, la viande issue de la chasse sportive était, sauf les trophées, remise à l'AVIGREF qui la vendait à ses membres. De même, les membres de l'AVIGREF ont bénéficié d'autres avantages, comme avoir un tarif préférentiel pour l'achat de viande de brousse à 300 F CFA contre 600 F CFA

pour les non membres. Mieux, les auxiliaires ayant participé à la surveillance étaient rémunérés en recevant 1.500 FCFA par jour de patrouille.

Caractéristiques de la population constituant l'AVIGREF

La figure 2 a indiqué que 42% des membres de l'AVIGREF étaient âgés de 45 à 60 ans, 36% avaient entre 30 et 45 ans, 14% entre 20 et 30 ans, puis 8% avaient un âge supérieur à 60 ans. La majorité des jeunes ne s'intéressait pas à la réserve, préférant migrer vers Tanguéta, le chef-lieu de la commune, à la recherche d'un gagne-pain quotidien (figure 2). Les jeunes étaient pour la plupart inscrits à l'AVIGREF, juste pour bénéficier des avantages liés à ce statut. Ils ne sont intéressés ni par la surveillance et ni par la conservation des espèces de la réserve.

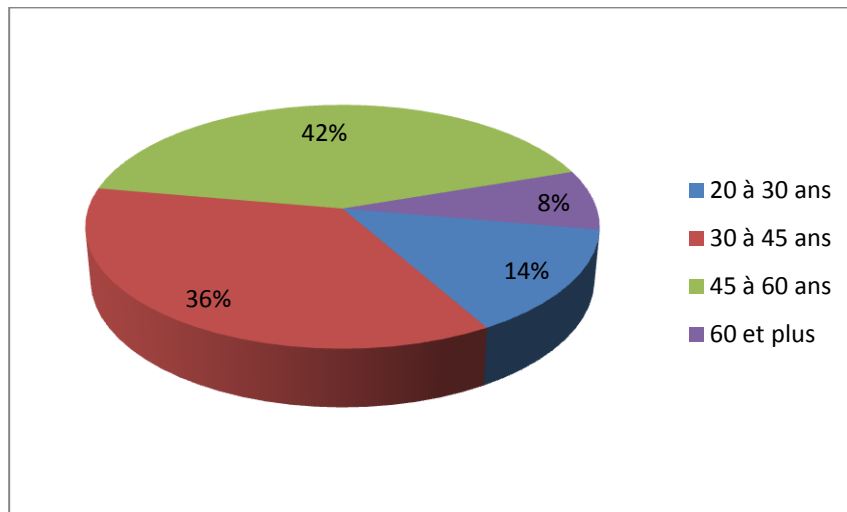


Figure 2. Proportion des tranches d'âge des membres de l'AVIGREF.

La plupart des membres de l'AVIGREF étaient des hommes car ils représentaient 3,3 fois le nombre de femmes (Figure 3). La faible proportion des femmes s'est expliqué par plusieurs raisons au nombre desquelles leur refus de s'exprimer en présence des époux, leur manque d'intérêt pour la Réserve et leur fréquente absence des villages pour les travaux champêtres.

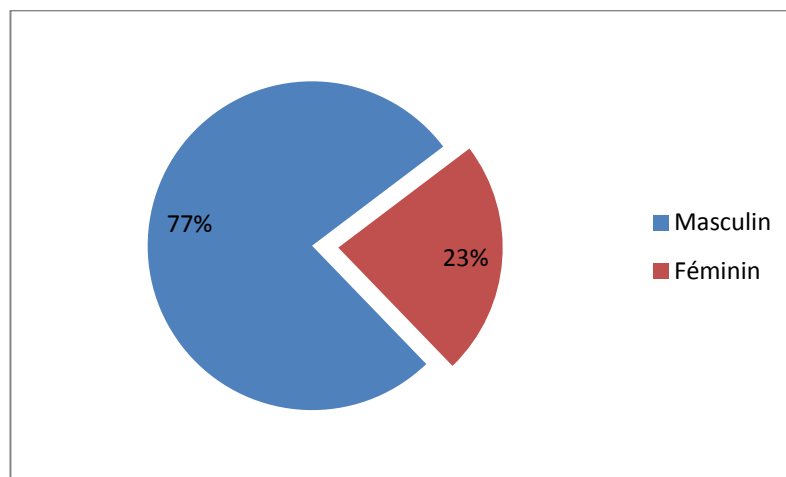


Figure 3. Sex-ratio des membres de l'AVIGREF

Type de partenariat et fonctionnement des structures de l'AVIGREF

Un cadre partenarial a été défini (figure 4) entre l'AVIGREF et la DPNP pour sous-tendre la collaboration et la hiérarchie à l'interne. Une convention - cadre de partenariat a été convenue entre ces deux structures, dont l'essentiel a concerné la surveillance et la gestion écotouristique et cynégétique. Au nombre des obligations de l'AVIGREF, la mise à disposition de la DPNP de membres compétents, rompus à la tâche et connaissant bien le terrain pour assurer le rôle de pisteurs, d'auxiliaires de surveillance est surtout demandée. Ils sont tenus d'informer la DPNP de tous les faits

pouvant compromettre la bonne gestion de la réserve, notamment les cas de braconnage et le non respect des conditions particulières d'exploitation des ressources. Par ailleurs, la figure 3 a révélé qu'il n'y a pas de relation hiérarchique entre l'AVIGREF et la DPNP. Cependant, il faut signaler que la DPNP s'est contenté d'assister l'AVIGREF dans la mise en œuvre de ses activités, et à appuyer toutes initiatives en vue du renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion.

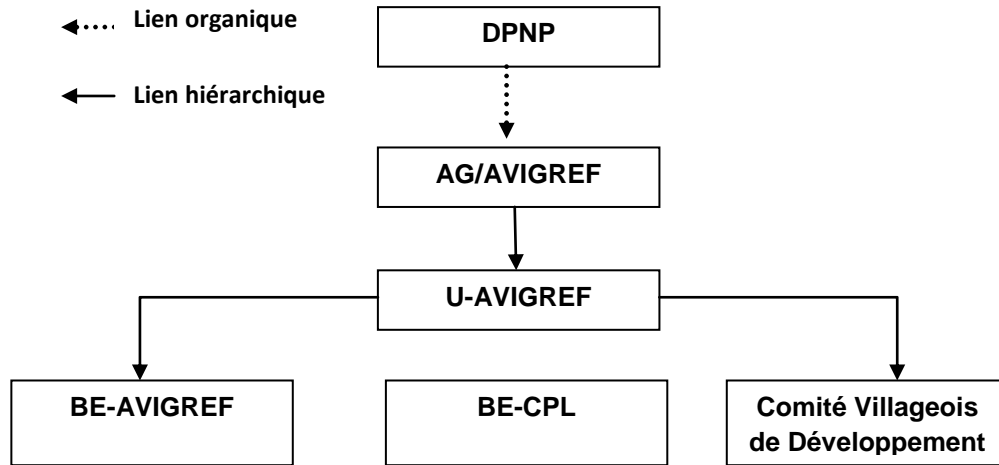


Figure 4. Organigramme des relations AVIGREF/DPNP

Niveau d'instruction des membres de l'AVIGREF

Le niveau d'instruction des membres n'a pas été occulté pour évaluer le degré d'imprégnation des textes fondamentaux régissant l'AVIGREF, des textes relatifs à la protection de la nature, et de leur capacité de planification et de gestion. La majorité des membres n'était pas instruite (figure 5). Les analphabètes ont représenté 77% tandis que 14% et 9% ceux ayant un niveau compris respectivement entre CE₂ - CM₂ et 6^{ème} - 4^{ème} (figure 5).

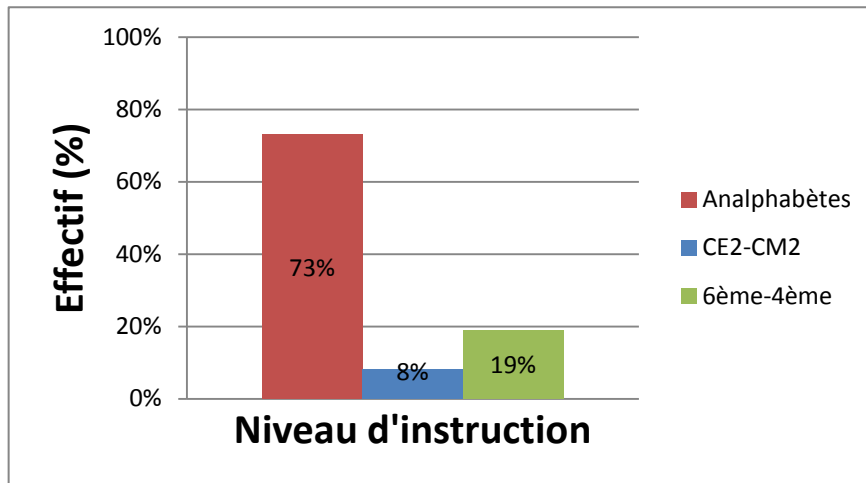


Figure 5. Niveau d'instruction des membres AVIGREF

Capacité d'animation des structures faïtières de l'AVIGREF

Le potentiel humain de l'AVIGREF à l'assemblée générale 2010 était de 2042 contre 541 en 2003. Cette évolution a permis d'apprécier le travail de sensibilisation effectué par les Bureaux Exécutifs (BE-AVIGREF) sept ans durant. Sa représentativité numérique, appréciée à partir de l'effectif de la population des villages riverains de la RBP, soit 30.000 habitants (CENAGREF, 2003), est de 6,80 % en 2010 contre 1,3% en 2003. Ce taux rend compte de la capacité des BE - AVIGREF à sensibiliser les populations et à élargir les bases de masse de l'association, ainsi que du dynamisme de l'Union des Villages (U-AVIGREF) à promouvoir ce partenariat par l'assimilation collective (Tiomoko, 2007).

Point des activités menées par l'AVIGREF

La sensibilisation et la surveillance (arrestation et répression) ont été les deux types d'activités globalement menées par l'AVIGREF (figure 6). La sensibilisation était dominante et représentait 1,6 fois la surveillance. Les arrestations opérées en étroite collaboration avec les agents de la DPNP ont représenté 2,5 fois la répression.

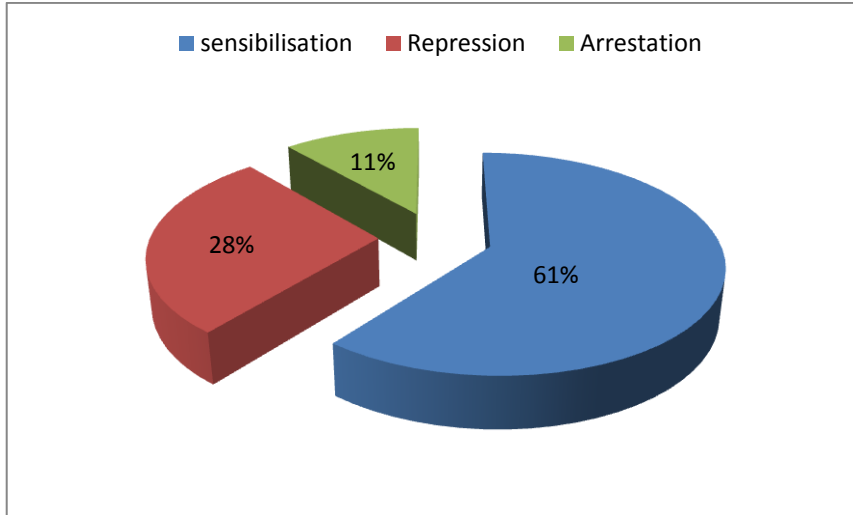


Figure 6. Point des activités non internes de l'AVIGREF

Les délits observés dans la RBP ont concerné les installations clandestines de champs, l'exploitation frauduleuse du bois, la pêche et le braconnage (figure 7).

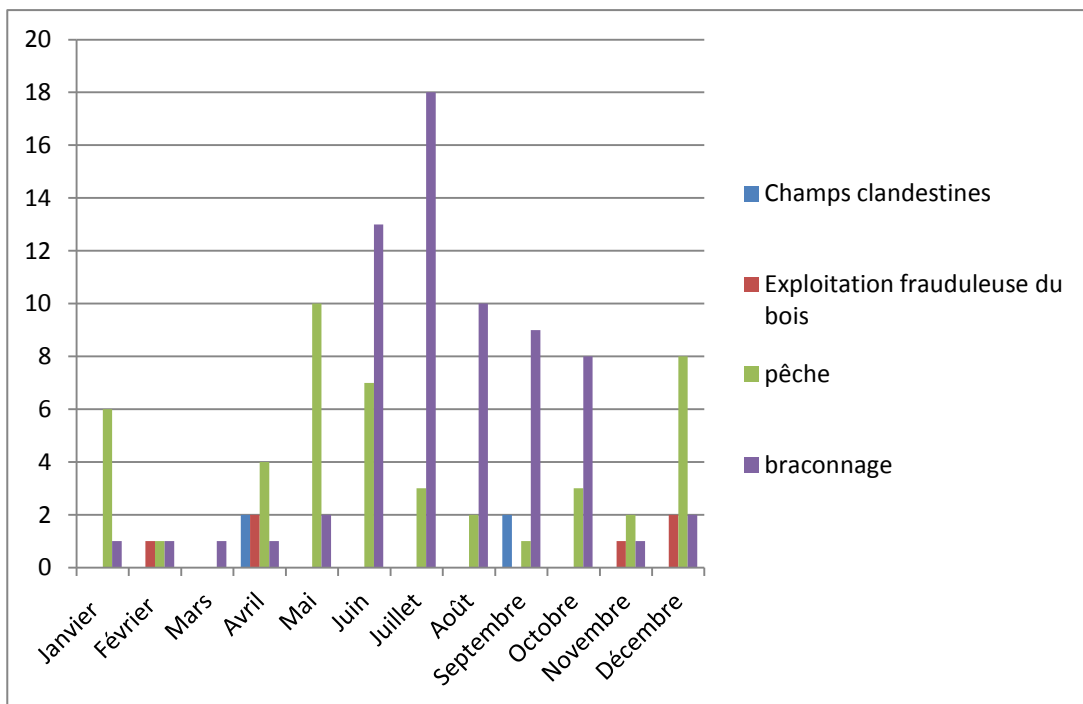


Figure 7. Nature des délits dans la RBP de 2005 à 2010

Source : DPNP (2011)

Le braconnage est surtout exercé dans les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, qui correspondent à la saison pluvieuse au cours de laquelle les patrouilles de surveillance s'étaient ralenties. Le faible taux d'arrestation des braconniers malgré la recrudescence de ce fléau a mis en

cause l'efficacité de la surveillance de la réserve. La pêche illicite a constitué actuellement un délit en pleine évolution, de mettre que l'exploitation du bois et l'implantation clandestine des champs.

Niveau de performance du cadre du partenariat AVIGREF/DPNP

Dans la convention - cadre du partenariat les patrouilles de surveillance sont assurées uniquement par les éco - gardes ; la gestion écotouristique par l'AVIGREF et le safari de chasse par les guides de chasse. L'encaissement des fonds est fait par le service financier de la DPNP. Une souche des billets, d'entrée, gardée par l'AVIGREF, pour un compte-rendu à l'U - AVIGREF, a permis de faire le point en vue de prévoir la paye mensuelle de ses membres en poste, garantissant ainsi (AVIGREF et DPNP) au niveau des deux parties, la transparence dans l'encaissement des recettes et le coût des ristournes affaires à l'U-AVIGREF. Cet indicateur a permis de rendre compte du niveau d'implication de l'AVIGREF dans la gestion de la Réserve (Tiomoko *et al.*, 2012 ; Tiomoko et Sinsin, 2012).

Capacité de l'AVIGREF à gérer les conflits d'intérêt

Des conflits d'intérêt étaient signalés du fait surtout de l'inefficacité du système de communication interne de l'AVIGREF et parce qu'il est établi que certains membres étaient privilégiés par rapport à d'autres (Baba, 2003 ; Tiomoko, 2007). La mauvaise communication, la gestion opaque des fonds et le népotisme étaient les trois ordres des causes de ces conflits (figure 8). La mauvaise gestion des fonds, la cause majeure des conflits, a expliqué la réticence des membres des bureaux à être contrôlés. En effet, les villageois n'étaient pas toujours informés des entrées de fonds. Par ailleurs, depuis 2001, l'AVIGREF, a mis à la disposition de la DPNP des auxiliaires villageois pour la surveillance, ou en tant que pisteurs pour les guides de chasse. Ils étaient rémunérés à raison de 2.000 F CFA par jour, dont 500 F CFA, versés à l'U-AVIGREF. Du fait de cette rémunération, certains auxiliaires étaient privilégiés et constamment choisis, pendant que d'autres chômaient.

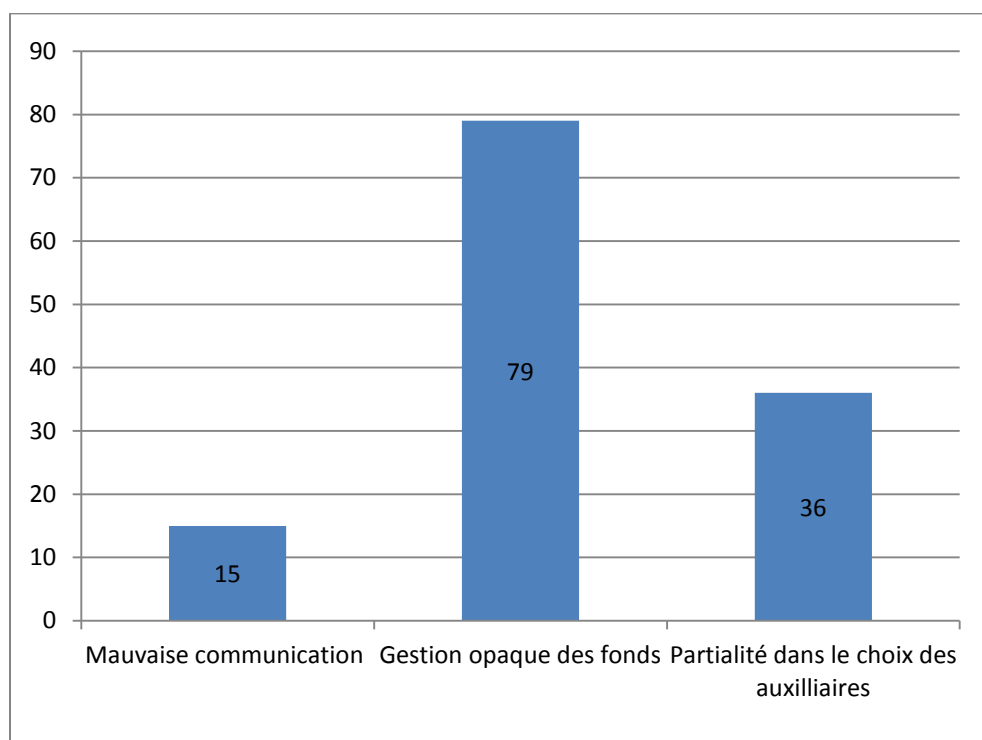


Figure 8. Causes des conflits selon les membres de l'AVIGREF

Etat de la faune selon les AVIGREF

La figure 9 a présenté la perception que les membres de l'AVIGREF ont de l'état actuel de la faune. Elle indique que pour 57% des personnes consultées, la faune est en régression ces trois dernières années (Sounou, 2011 ; Tiomoko *et al.*, 2012) pendant que pour 25%, la faune connaît une stabilité au cours de ces dernières années. Pour les 18% restants, une augmentation considérable de la faune est notée du fait des fréquentes incursions des animaux sauvages dans les champs,

systematiquement détruits par les éléphants, et les singes. Cette situation pose le récurrent conflit faune/population humaine.

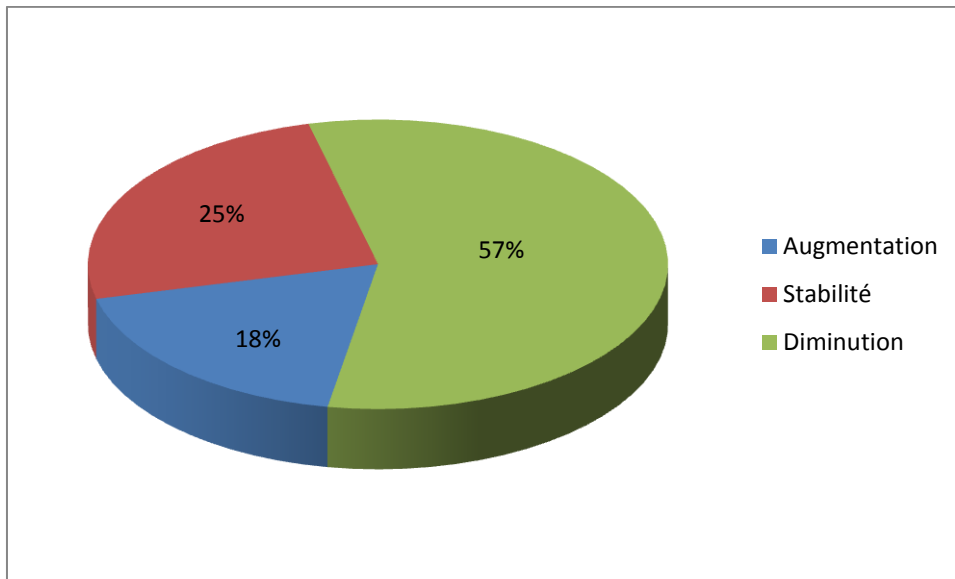


Figure 9. État actuel de la faune de la RBP selon les AVIGREF

Importance des mesures de protection pour l'AVIGREF

La perception des membres de l'AVIGREF de l'importance de la protection de la faune a été mise en lumière par la figure 10, a fourni les raisons avancées pour expliquer la nécessité de protéger la faune et son habitat. Surtout l'écotourisme (à 90%) a justifié la conservation de la nature. Cette réponse s'est expliqué par la bonne appréciation faites des ristournes et autres avantages issus de l'exploitation de la faune. La place accordée à l'écotourisme par l'AVIGREF, a interpellé la conscience des gestionnaires de la faune sur l'importance de la gouvernance et du partage des avantages issus de la gestion durable des aires protégées.

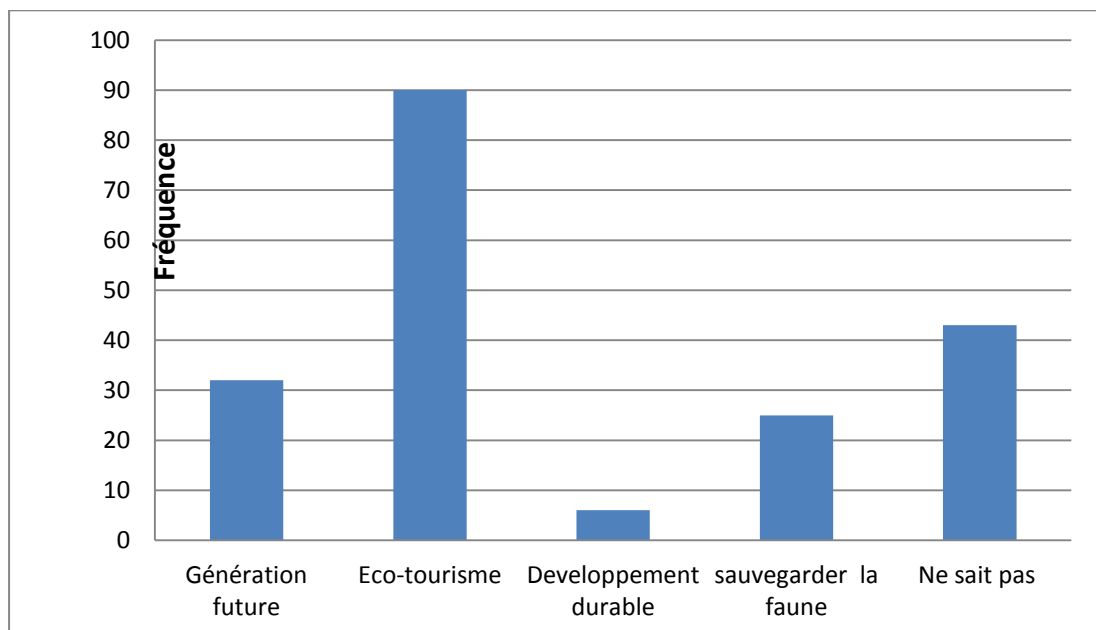


Figure 10. Justification des mesures de protection de la faune par l'AVIGREF

C'est dire que l'exploitation consciencieuse et la gestion inclusive des aires protégées, pouvaient être la garantie d'une meilleure compréhension des populations rurales de la nécessité de conserver les aires protégées.

L'analphabétisme de la majorité des membres de l'AVIGREF explique la faible appropriation des textes et règlements de cette association par ses membres (Baba, 2003 ; Tchabi, 2004 ; Tiomoko, 2007). La sensibilisation des populations à la cause de la réserve par les structures faïtières doit donc avoir comme assise l'éradication de l'analphabétisme. Viennent ensuite les programmes de formation et d'éducation environnementale pour soutenir l'assimilation collective comme l'ont préconisé Tamou Nanti (2001, 2004), Sounou (2011) et Tiomoko *et al.* (2012). Toutefois, pour cela une équipe de formateurs outillée et soutenue techniquement par la DPNP, qui a d'ailleurs les ressources intellectuelles requises à cet effet, est à encourager. La formation doit être ciblée, car comme l'a déjà proposé Baba (2003 ; Tiomoko, 2007), les présidents d'U - AVIGREF et les responsables des BE doivent être formés à la gestion et à la planification des ressources humaines et matérielles, programme qui reste à planifier et à exécuter.

La vision des structures faïtières n'est ni claire, ni pertinente comme l'a souligné Tchabi (2004) parce que la part des responsabilités de l'AVIGREF et de la DPNP n'est pas tranchée. En effet on ne peut pas demander à des personnes non outillées de faire à la fois de la sensibilisation (plus de 60% du temps de travail de l'AVIGREF y sont consacrés) et de la lutte anti - braconnage. Il s'agit là de deux activités qui doivent être dissociées pour une bonne lisibilité des responsabilités. C'est pour cette raison que Sounou (2011) préconise, pour sauver la RBP du braconnage et des autres activités déprédatrices, que la lutte anti-braconnage soit l'apanage de la DPNP ; car le braconnage se poursuit bel et bien malgré les ristournes et largesses accordées à l'AVIGREF (Tehou *et al.*, 2012). Le cadre partenarial DPNP/AVIGREF doit être revu, avec comme vision que les spécialistes de la faune (la DPNP) s'occupent désormais des questions de fond de la réserve (braconnage, transhumance et suivi écologique de la faune). Il est en effet utopique de confier la surveillance d'un parc de plus de 3.700 km² à une équipe de huit éco-gardes, du reste mal outillés (Tiomoko *et al.*, 2012). Il s'agit de revoir tout le système de surveillance de la réserve pour se conformer aux normes en la matière à savoir un agent pour 100 km² (Tchabi, 1993). La mise en œuvre de ce paradigme pourrait mettre fin à la résurgence du braconnage et à la chute regrettable des recettes qui dure depuis 2009. Le modèle copié de certains pays d'Afrique Australe et du Sud en confiant l'exclusivité de la surveillance aux éco-gardes (Tiomoko, 2010) ne peut s'adapter au Bénin car la culture et la sociologie ne sont pas identiques. Enfin, faute d'un lien hiérarchique entre la DPNP et l'AVIGREF, il est proposé que le conseil d'administration de cette association soit présidé par le premier responsable de la DPNP. Ce faisant, les défis qu'exige l'assimilation collective (CIFOR, 2003) peuvent être amorcés.

CONCLUSION

Le partenariat DPNP/AVIGREF est à la croisée des chemins. La méthode de cogestion adaptative utilisée ici a permis d'apprécier la capacité réelle de l'AVIGREF à gérer convenablement la RBP. Ce partenariat est encore à la première étape de la hiérarchie de la méthode de cogestion adaptative, celle de la collaboration.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adams, J.S., Macshane T.O., 1996: *The Myth of Wild Africa Conservation without illusions*. University of California Press, Berkeley.
- Baba, B., 2003 : Rapport de suivi de formation des AVIGREF dans 21 villages de la Zone Cynégétique de la Pendjari. 43 p.
- CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faune), 2003 : Plan d'Aménagement et de Gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari. Projet Pendjari, pp. 2-37.
- CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faune), 2001 : Rapport d'activités cynégétiques et touristiques. DPNP, Tanguéta, 21 p.
- Chardonnet, B., 1989 : Protéger la faune africaine ? Oui, mais...FAO ET PNUE. 5(4) : 4 -16.
- CIFOR (Center for International Forestry Research), 2003 : Forêts et populations : vers une recherche qui fait une différence. "Travailler avec les communautés locales - Décentralisation et gestion des forêts". pp. 19 -77
- Delvingt, W., 1987 : Rapport sur l'évolution des populations de grands mammifères dans le Parc National de la Pendjari. PAPN/DEF-MDRAC/FED. Cotonou, Benin, 23 p.
- Delvingt, W., Heymans J.C., Sinsin B. 1989. *Guide du Parc National de la Pendjari*. CECA-CEECEA, Bruxelles. 119 p.
- ENGREF, 1990 : Contribution aux études d'aménagement du Parc National de la Pendjari et de sa zone périphérique. PAPN/CENAGREF. 125p.

- FAO/UNEP (Food and Agriculture Organisation/United Nations for Environmental Programm), 1989 : Stratégie d'action pour les aires protégées du domaine afro-tropical. Nature et Faune. 3 : 2-5
- FAO/UNEP (Food and Agriculture Organisation/United Nations for Environmental Programm), 1999 : Le partage des bénéfices de l'aménagement des aires protégées : le cas du Parc National de Tarangire de la Tanzanie, Nature et Faune. 5 : 30 - 36.
- Gami, N., 2000 : Création du sanctuaire de gorilles de Lossi : cogestion et valorisation de la ressource gorille à travers le tourisme et par les ayants droits. Expérience pilote de gestion participative et de développement. Rapport final, APFT/AGECO. 53 p.
- Lamarque, F., Mensah, G.A., 2007. Valorisation et Exploitation durable des aires protégées d'Afrique occidentale : un nouveau défi, mythe ou potentialité? In : Fournier, A., B. Sinsin, G.A. Mensah (Edit.), 2007 : Acte Séminaire régional sur l'aménagement et la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest? Parakou (Bénin), pp. 88-94.
- Loevinsohn, M. E., Green, A., 1981: Les Mammifères du Parc National de la Pendjari. Projet de développement des parcs nationaux. Rapport technique 2. PNUD/FAO. 185 p.
- M'bete R. A., 2002 : La Gestion participative des aires protégées (faune et flore) en Afrique. « Etude de cas : La gestion participative du sanctuaire de gorilles de Lossi au Congo - Brazzaville ». Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion des Ressources Animales et Végétales en Milieux Tropicaux : Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux. 80 p.
- Nguingui J.C., 1997: La cogestion des ressources naturelles de la réserve de Conkouati. Rapport pour le compte du projet d'aménagement et gestion durable de la réserve de faune de Conkouati. Pointe-Noire, UICN-PROGECAP/GEF Congo. 23 p.
- Nguingui J.C., 1997 : Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale – revue des initiatives existantes. Pointe Noire, Congo - Brazzaville, Rapport final, FORAFRI et Réseau Forêt de la CORAF. 42 p.
- Nguingui J.C., 1999 : Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. CIFOR. 23 : 24-26.
- Sounou, C.A.U., 2011 : Identification, caractérisation et analyse des indicateurs de performance des associations villageoises dans la gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari au Nord-Bénin. Mémoire d'Ingénieur EPAC/UAC. 81 p.
- Sournia, G., 1998 : *Les aires protégées d'Afrique Francophone ACCP*, Ed. J.P. de Monza. 282 p.
- Tamou Nanti, Y.B., 2001 : Etude diagnostic pour la redynamisation des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune dans les villages riverains du Complexe W. DPNW, CENAGREF, Kandi, 34 p.
- Tamou Nanti, Y.B., 2004 : Gestion participative : bref aperçu sur les AVIGREF de la Réserve Transfrontalière du W. DPNW, CENAGREF, Kandi, 6 p.
- Tchabi, V.I., 1993 : Problématique de conservation de la Zone cynégétique de la Donga : quel type de gestion pour l'avenir ? Le Flamboyant 25: 21-25.
- Tchabi, V.I., 1996 : Approche d'une gestion participative de la chasse sportive par l'élaboration d'un cahier des charges régissant la collaboration entre guides de chasse, populations riveraines et administration forestière. BEPEA, PGRN, 38 p.
- Tchabi, V.I., 2004 : Rapport final de la mission d'évaluation des capacités des AVIGREF à gérer les zones cynégétiques du Bénin. CENAGREF, 53 p.
- Téhou, A.C., O.I. Amahoué, G.A. Mensah, 2012 : Importance des aires protégées du Complexe des parcs du W d'Arly et de la Pendjari pour les communautés riveraines et le grand public en République du Bénin. Annales des Sci. Agro, 16 : 181-196.
- Tiomoko, D., 2007 : Impacts des recettes de la chasse safari sur la conservation participative de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. DEA, Université d'Abomey Calavi, 49 p.
- Tiomoko, D.A., 2010 : Capitalisation de l'expérience de cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles. CENAGREF, 34 p.
- Tiomoko, D., Y. Kiansi, U. Lange, A.B. Sinsin, 2012: Capitalisation de l'expérience de cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Climat et Développement n°14 Décembre 2012, pp. 35-43.
- Tiomoko, D., Sinsin, A.B., 2012: Impacts des recettes de la chasse safari sur la conservation participative de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. In Melanges Mac ISBN 978-99919-867-2-2. Mars 2012, pp. 393-404.